



## **INFORMATION** AUX PARENTS D'ELEVES **GREVE** DU MARDI 10 OCTOBRE 2017

Madame, Monsieur,

Un mouvement social, susceptible d'entraîner une grève des personnels enseignants et municipaux des écoles, est prévu le **mardi 10 octobre 2017**.

Par la loi n° 2008-790 du 20 août 2008, l'Etat a institué le droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des enseignants. Toutefois, la mise en place du dispositif du service d'accueil s'avère délicate dans la mesure où le nombre prévisionnel d'enseignants grévistes sera communiqué officiellement en Mairie, samedi 7 octobre 2017, par l'Inspection Départementale de l'Education Nationale.

Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour assurer le service minimum sur temps scolaire dans la limite de nos capacités d'encadrement. Toutefois, nous ignorons si nos effectifs seront suffisants pour assurer le temps de restauration et les accueils périscolaires.

**J'invite cependant les familles qui en ont la possibilité, à prendre leurs précautions pour garder ou faire garder leur(s) enfant(s) mardi 10 octobre en cas de grève des enseignants.**

**Attention vous serez informés par affichage le lundi 9 octobre après-midi des modalités retenues en fonction de la situation constatée dans les écoles et au sein des effectifs municipaux.**

Le service scolaire de la commune reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 01 69 18 24 49 ou [scolaire@bsy.fr](mailto:scolaire@bsy.fr).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Jean-François VIGIER